

PROVINCE DE QUÉBEC.

MUNICIPALITÉ DU COMTE DE JACQUES-CARTIER.

A une assemblée régulière du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue au lieu ordinaire des réunions, le 13 décembre 1944, il a été extrait ce qui suit: -

Sur proposition de M. le Maire J. Avila Proulx,
Appuyé par M. le Pro-Maire Georges St. Pierre,

"ATTENDU que ce Conseil a demandé à plusieurs reprises aux Autorités Provinciales de prendre à leur charge l'entretien du Pont de l'Île Bizard reliant Ste. Geneviève à cet endroit.

ATTENDU que l'entretien de ce Pont, qui dessert le public en général, est supporté exclusivement par cette Municipalité de Comté.

ATTENDU qu'à l'assemblée de septembre dernier, ce Conseil a encore demandé au Gouvernement de Québec, par l'entremise des représentants du Comté Jacques-Cartier à Québec, de prendre ce Pont à sa charge, et de l'adopter à sa politique des Ponts dans la Province.

C'EST POURQUOI, ce Conseil réfère cette question à l'Union des Conseils de Comté, lui demandant de présenter à la prochaine session provinciale une requête générale, à l'effet pour le Gouvernement d'adopter tous les Ponts de la Province à sa politique générale des Ponts, et spécialement ceux dont l'entretien est à la charge des Municipalités de Comté.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Secrétaire de l'Union des Conseils de Comté.

A D O P T É.

VRAI EXTRAIT.....

Secrétaire-Trésorier. G.M.C.J.C.